



VILLE DE
PONT-A-MARCQ

Place du Bicentenaire – BP 5 – 59710
Tél. 03.20.84.80.80 – Fax : 03.20.84.84.10
contact@ville-pontamarcq.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE 2026/26

**PORTANT FERMETURE DE L'AIRE DE JEUX A
L'OCCASION DE LA CHASSE AUX OEUFS**

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 20 mars 2026 formulée par la Commission Enfance et Jeunesse représentée par Madame MEIRE Albertina, Adjointe au Maire,

Considérant qu'il convient de réglementer l'accès à l'aire de jeux en raison d'une manifestation organisée à l'occasion des fêtes de Pâques,

ARRETONS

Article 1 – Le lundi 6 avril 2026, de 08H00 à 12H30, l'aire de jeux jouxtant Pam Accueil, avenue François Mitterrand, sera fermée.

Article 2 – L'accès sera autorisé uniquement aux élus communaux ainsi qu'aux enfants et accompagnateurs inscrits préalablement à la manifestation.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié et affiché sur les lieux.

Article 4 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 – Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Directeur Général des Services

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq,

Madame MEIRE Albertina, le demandeur,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont-à-Marcq, le 24 mars 2026,

Le Maire,
Sylvain CLEMENT

